

OPQIBi**infos**

la lettre d'information de l'OPQIBI **N°11**
l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie

EDITO

Au nom du conseil d'administration de l'OPQIBI, je viens de signer avec Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire un avenant important à nos protocoles de 1975 avec le Ministère de l'Équipement et de 1996 avec le Ministère de l'Environnement.



Un tel avenant était rendu nécessaire par l'obligation de mettre en conformité ces protocoles avec les nouveaux statuts de l'organisme adoptés dans le cadre de sa démarche d'accréditation auprès du COFRAC. Dans ce cadre, le droit de veto jusqu'à présent conféré aux représentants des pouvoirs publics est supprimé ; ces derniers disposeront désormais d'un statut d'observateur avec pouvoirs d'investigation.

M. BORLOO a souhaité saisir cette occasion pour, en outre, missionner officiellement l'OPQIBI afin qu'il apporte sa contribution aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, en s'attachant à ce que « ses dispositifs prennent en compte les nouvelles contraintes des projets de construction, qu'il s'agisse de l'amélioration des constructions existantes ou de la réalisation de constructions nouvelles, et contribuent davantage à inciter les ingénieries à développer des solutions techniques visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, les éco-produits et les énergies renouvelables ».

Nous nous réjouissons de cette mission et de la confiance que nous témoignent ainsi les pouvoirs publics.

A noter que notre organisme a depuis longtemps intégré la problématique du développement durable dans son processus avec dès 1996 l'entrée en vigueur de sa nomenclature « Environnement », puis en 2004 la mise en place de qualifications spécifiques « développement durable » (en AMO, programmation et ingénierie) et de qualifications liées aux énergies renouvelables (bioénergies, solaire, géothermie).

En matière d'efficacité énergétique, l'OPQIBI a créé en 2007 une qualification en « Diagnostic énergétique dans l'industrie » et vient de valider en juin dernier la création d'une nouvelle en « Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et habitations collectives) », élaborée en collaboration avec l'ADEME.

Enfin, début 2009 j'ai mandaté notre Groupe Application et Développement (GAD) pour qu'il procède à une analyse de la nomenclature OPQIBI au regard des objectifs du Grenelle de l'Environnement afin d'identifier d'une part les qualifications existantes concourant à la réalisation de ces objectifs et d'autre part les nécessaires évolutions, suppressions et créations de qualifications.

Bel été à tous !

Jean-Luc Mangin
Président de l'OPQIBI

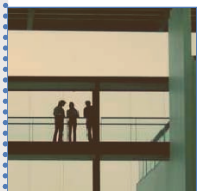
Sommaire

- ACTUALITÉS : NOUVELLES QUALIFICATIONS • RÈGLEMENTATION→ 2, 3
- STATISTIQUES 2008 • BILAN FINANCIER DE L'OPQIBI→ 4, 5
- PROMOTION ET COMMUNICATION : POLLUTEC • SALON MAÎTRISE D'ŒUVRE→ 6, 7
- NOUVEAUX QUALIFIÉS • AGENDA • CONTACTS→ 8

OPQIBI
L'INGÉNIEUR QUALIFIÉ



NOUVELLES QUALIFICATIONS OPQIBI

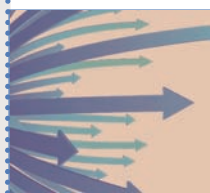


« Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives) »

Le 4 juin dernier, le conseil d'administration de l'OPQIBI a validé la création d'une nouvelle qualification (19.05) en « Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives) ». Cette qualification, élaborée avec le concours de l'ADEME, doit permettre aux donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage d'identifier les structures d'ingénierie ayant la capacité de conduire un diagnostic et une étude de faisabilité visant l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur patrimoine ou partie de celui-ci.

Elle comprend :

- un état détaillé des éléments du bâti, de son environnement, des sources actuelles d'énergie, des équipements, de leurs fonctionnements, des contrats de fourniture et de services ;
- un bilan des consommations et des sources de perte des énergies ;



« Ingénierie de la protection contre les effets de la foudre »

Le 5 février dernier, le conseil d'administration de l'OPQIBI a approuvé la mise en place d'une nouvelle qualification (14.25) en « Ingénierie de la protection contre les effets de la foudre ».

Cette qualification a été créée afin de satisfaire toutes les règles spécifiques éditées par l'Aviation civile, les Directions régionales des affaires culturelles, ainsi que les prescriptions :

- de l'arrêté (et la circulaire) du Ministère de la défense portant sur la sûreté nucléaire et

- une analyse et synthèse de la situation, identification des gisements d'économie d'énergie ;
- un inventaire de propositions techniques et financières et de conseils formalisés sous forme de scénarios (ENR incluses), permettant au maître d'ouvrage d'apprécier les actions nécessaires d'investissement, d'exploitation, de maintenance et de maîtrise des consommations.

Cette nouvelle qualification - **qui devrait prochainement être intégrée dans le dispositif d'aide à la décision de l'ADEME** - vient compléter les qualifications OPQIBI existantes en faveur des objectifs du Grenelle Environnement relatifs aux économies d'énergie et à la valorisation des énergies renouvelables, notamment :

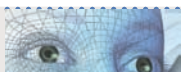
- la qualification « **Diagnostic énergétique dans l'industrie** » (17.17) ;
- les qualifications pour l'ingénierie des installations de production utilisant les bioénergies (20.08), pour l'étude des installations de production utilisant l'énergie solaire thermique (20.10) ou **photovoltaïque** (20.11) et pour l'ingénierie des installations de production utilisant les énergies **aérauliques, hydrauliques ou géothermiques** (20.05 et 20.06).



la radioprotection en date du 1er octobre 2007 « **relatif à la protection contre la foudre des installations nucléaires de base secrète et des installations de mise en œuvre et de maintenance associées aux systèmes nucléaires militaires** »,

- de l'arrêté (et la circulaire) du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) en date du 15 janvier 2008 « **relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées** ».

En effet, d'après son article 7 « **sont reconnus compétents les organismes qualifiés par un organisme indépendant selon un référentiel approuvé par le ministre chargé des installations classées** ».





« Pratique du droit à titre accessoire et qualification OPQIBI »

Les prestataires d'ingénierie sont amenés, dans leurs pratiques professionnelles, à réaliser, accessoirement à leur activité principale, des actes d'ordre juridique : rédaction d'actes sous seing privé ou de consultations juridiques directement liés à ces actes.

Or, pour les professions non réglementées - telle l'ingénierie - seules les personnes bénéficiant de l'agrément prévu par arrêtés en application de la loi modifiée n° 71-1130 du 31 décembre 1971 relative à la réforme de certaines professions juridiques sont autorisés à réaliser de tels actes.

D'ailleurs, deux juridictions administratives ont récemment annulé des contrats au motif que les attributaires ne pouvaient se prévaloir de cet agrément, ce qu'aurait dû vérifier le maître d'ouvrage.

Aussi, est-il clair que les donneurs d'ordre doivent désormais veiller, avant l'attribution d'un marché, à ce que les candidats respectent la loi ci-avant sous peine d'encourir l'annulation du marché.



Loi

L'article 54 de la Loi 71-1130 du 31 décembre 1971 stipule :

« nul ne peut, directement ou par personne interposée, à titre habituel et rémunéré, donner des consultations juridiques ou rédiger des actes sous seing privé, pour autrui s'il n'est titulaire d'une licence en droit ou s'il ne justifie, à défaut, d'une compétence juridique appropriée à la consultation et la rédaction d'actes en matière juridique qu'il est autorisé à pratiquer conformément aux articles 56 à 66. Pour chacune des activités non réglementées visées à l'article 60, la compétence juridique résulte de l'agrément donné, pour la pratique du droit à titre accessoire de celle-ci, par un arrêté, pris après avis d'une commission, qui fixe, le cas échéant, les conditions de qualification ou d'expérience juridique exigées des personnes exerçant cette activité et souhaitant pratiquer le droit à titre accessoire de celle-ci. »

> 2. Arrêtés du 19/12/2000 et du 01/12/2003 relatifs aux prestataires d'ingénierie

L'agrément prévu par l'article 54-I de la loi du 31 décembre 1971 susvisée est conféré aux consultants ou ingénieurs-conseils qui exercent leur activité dans les secteurs « ingénierie, études techniques » (code NAF 74.2C) et « analyse, essais et inspections techniques » (code NAF 74.3B), à la condition que ces personnes :

Arrêtés

1°/ Bénéficient de la qualification accordée par l'OPQIBI, que cette qualification leur ait été accordée personnellement ou ait été accordée à la personne morale au sein de laquelle elles exercent leur activité ;

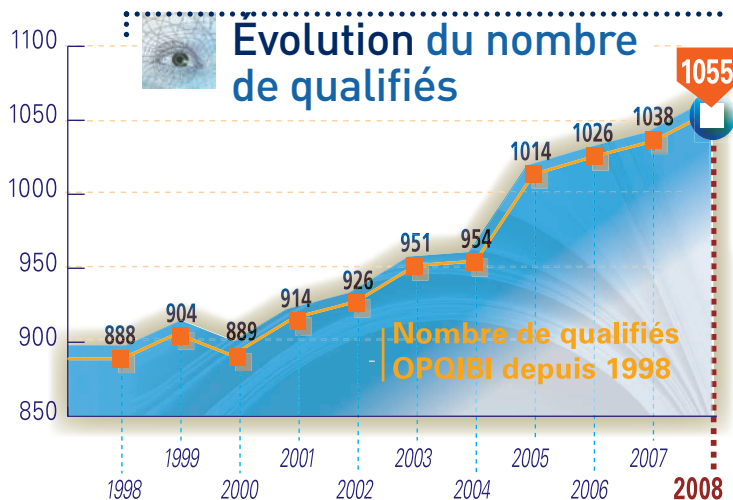
2°/ Et si elles ne sont pas titulaires de la licence en droit :

a) Soit possèdent un diplôme de maîtrise en droit ou un

diplôme d'études approfondies (DEA) ou un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de droit ;

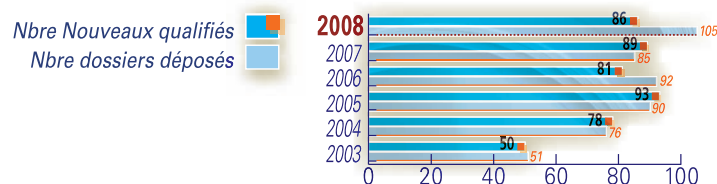
b) Soit justifient d'une expérience professionnelle d'une durée de dix ans au moins et avoir subi, sous la responsabilité de l'organisme professionnel dont ils sont membres, un cycle de formation juridique d'une durée minimum de 250 heures d'enseignement ;

c) Soit justifient d'une expérience professionnelle d'une durée de sept ans au moins, et sont titulaires d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG) de droit ou d'un brevet de technicien supérieur ou d'un diplôme universitaire de technologie (BTS ou DUT) du secteur juridique ou d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) du secteur juridique.

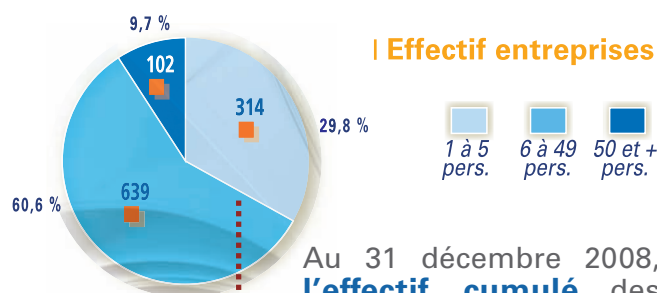


En 2008, l'OPQIBI a connu une légère augmentation du nombre de ses qualifiés puisqu'au 31 décembre il comptait **1055 structures qualifiées** contre 1038 fin 2007, soit une progression de + 1,64 % (86 nouvelles structures ayant été qualifiées et 69 déqualifiées).

105 nouveaux dossiers (un nombre record !) ont été déposés au secrétariat général de l'OPQIBI en 2008 contre 85 en 2007, soit une **hausse de 23,5 %**.



Répartition des qualifiés par effectif et par C.A



Au 31 décembre 2008, **l'effectif cumulé** des qualifiés s'élevait, quant à lui, à **28 743 personnes**, soit un effectif moyen de **27,24**. Les TPE (< 10 personnes) constituent la majorité des qualifiés OPQIBI (56,7 %), même si leur nombre diminue depuis 2005.

Le chiffre d'affaires cumulé des qualifiés OPQIBI s'est élevé en 2008 à **3 833 M€**, soit un chiffre d'affaires moyen par qualifié de **3 633 k€**.

Nombre de qualifications et qualifications probatoires attribuées

Au 31 décembre 2008, 10 602 qualifications et 391 qualifications probatoires étaient en cours de validité, soit un total de **10 993 (-2,56 %)**.

Ainsi :

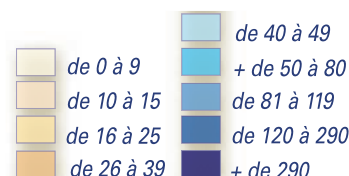
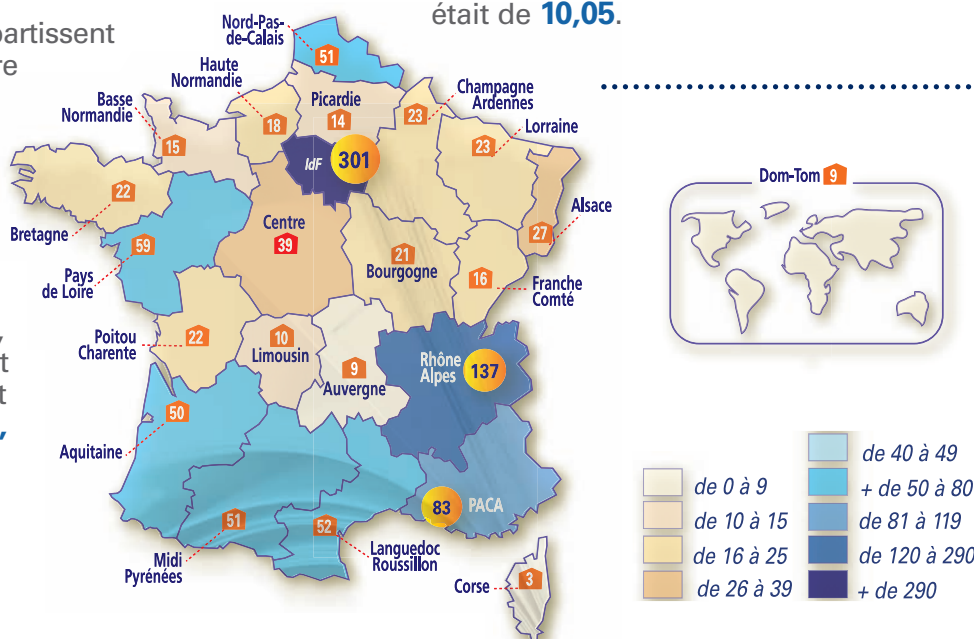
- le nombre moyen de qualifications probatoires par qualifié était de **0,37**.
- le nombre moyen de qualifications par qualifié était de **10,05**.

Répartition des qualifiés par région

Les qualifiés OPQIBI se répartissent sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM-TOM.

Cependant, le poids économique des régions continue d'influer sur cette répartition.

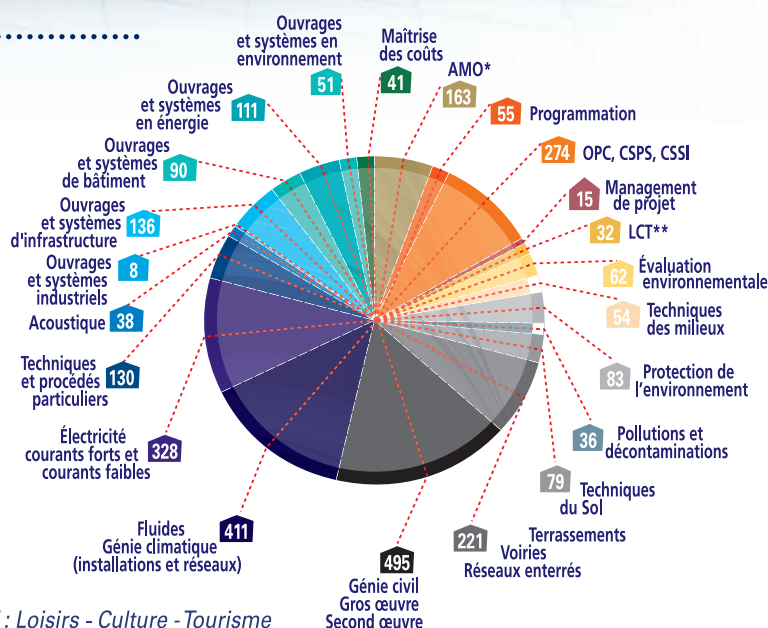
Ainsi, au 31 décembre 2008, les 3 régions où il y avait le plus de qualifiés étaient toujours **l'Île de France, Rhône-Alpes et PACA**.





Répartition des qualifiés par qualification

Au 31 décembre 2008, les rubriques de qualification dans lesquelles on comptait le plus de qualifiés étaient toujours les rubriques 12 (génie civil - gros œuvre - second œuvre), 13 (fluides et génie climatique) et 14 (électricité : courants forts et faibles). L'année 2008 a connu une forte progression du nombre de qualifiés en assistance à maîtrise d'ouvrage (rubriq. 01) et en techniques du sol (rubriq. 10). Les plus fortes baisses concernent les techniques des milieux (rubriq. 07) et pollutions et décontaminations (rubriq. 09).



* AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ** LCT : Loisirs - Culture - Tourisme

RÉSULTATS 2008

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de dossiers Postulant	17040,00
Facturation Frais d'instruction (1ères demandes et renouvellements)	386188,00
Facturation Frais d'utilisation de la marque OPQIBI	404461,71
Facturation Frais de contrôle	282988,50
Facturations diverses	600,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	253083,05
Autres produits	7029,74
Total produits d'exploitation :	1351391,00

CHARGES D'EXPLOITATION

Salaires, traitements et charges sociales	500473,59
Communication et promotion	262656,58
Frais du personnel bénévole (instructeurs et membres des comités, ...)	125666,90
Loyer bureaux	134713,12
Autres achats et charges externes	216849,67
Impôts, taxes et versements assimilés	23194,99
Dotations aux amortissements et provisions	58375,46
Autres charges	15,17
Total charges d'exploitation :	1321945,48

> RESULTAT D'EXPLOITATION : 29445,52

> RESULTAT FINANCIER : 199,04

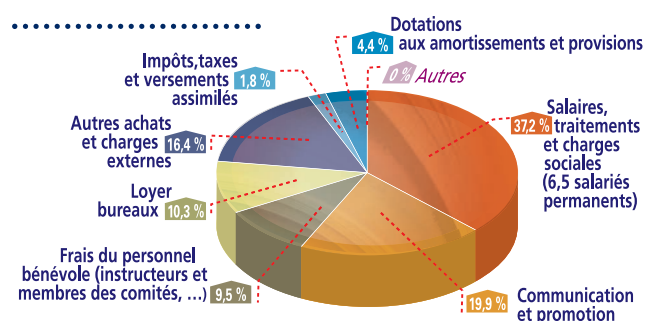
> RESULTAT NET COMPTABLE : 29644,56

Le produit d'exploitation de l'OPQIBI (hors reprises de provisions et transferts de charges) s'est élevé en 2008 à 1 098 307,95 € soit une progression de + 6,3 % par rapport à 2007. Le résultat net comptable a été positif de 29 644,56 €.

Ces chiffres s'expliquent notamment par un nombre élevé de nouveaux qualifiés et un produit élevé des frais d'utilisation de la marque OPQIBI (proportionnels au chiffre d'affaires).

En moyenne, le coût de la démarche de qualification OPQIBI revient à environ **1034 € HT par an et par qualifié**.

Concernant les dépenses, il est à noter que l'OPQIBI consacre 20% de son budget aux actions de communication de promotion des qualifications et des qualifiés, notamment en direction des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre. Il s'agit de la concrétisation de l'effort indispensable auquel l'OPQIBI s'astreint depuis maintenant 6 ans.



Répartition des charges de l'OPQIBI



Pollutec

Salon des solutions d'avenir au service des enjeux environnementaux et économiques

HORIZONS

1-4 déc. 2009

PARIS - NORD
VILLEPINTE
FRANCE

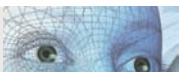
CAPTEUR
D'AVENIR

Le salon Pollutec Horizons réunit à Paris pendant 4 jours, plus de 40 000 décideurs et prescripteurs de l'industrie et des collectivités locales qui viennent s'informer et échanger sur les enjeux environnementaux et économiques d'aujourd'hui et de demain, découvrir les innovations pour la prévention et le traitement des pollutions, et mettre en œuvre des solutions d'avenir proposées par 1 500 professionnels et experts de l'environnement et du développement durable.

Organisé par
 Reed Expositions



www.pollutec.com



L'OPQIBI ANIMATEUR DU VILLAGE « EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE » À POLLUTEC HORIZONS



L'OPQIBI est partenaire officiel de POLLUTEC HORIZONS « le salon des solutions d'avenir au service des enjeux environnementaux et économiques », dont la prochaine édition se tiendra du 1er au 4 décembre 2009 à Paris Nord Villepinte.

Il y co-animera avec l'ADEME et l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) le village « Efficacité énergétique ».

« Efficacité énergétique », dédié spécifiquement aux cabinets de conseil, d'étude et d'ingénierie, que les organisateurs de la manifestation ont souhaité mettre en place afin de répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre.

En outre, l'OPQIBI organisera avec QUALIBAT une conférence en accès libre **jeudi 3 décembre à 11h heures** sur le thème « La qualification des professionnels de la construction : un instrument de confiance au service de la performance énergétique des ouvrages ».

Il interviendra également lors d'un colloque organisé par l'ADEME sur son nouveau système de référencement des bureaux d'études.

Plus de 40 000 visiteurs (dont un grand nombre d'acheteurs, de donneurs d'ordre et de prescripteurs publics et privés) sont attendus à **POLLUTEC HORIZONS** cette année.

Informations sur le salon : www.pollutec.com

FOCUS

Vous souhaitez être présent sur le village « Efficacité énergétique » de POLLUTEC HORIZONS dédié aux cabinets de conseil, d'étude et d'ingénierie ?

• 2 formules sont proposées :

- > Un « corner », au sein du village « Efficacité énergétique », à des conditions privilégiées. Cette option s'adresse en priorité aux petites structures qui pourront bénéficier d'un format d'exposition simple et accessible.
- > Un stand indépendant à proximité du village « Efficacité énergétique ».

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter :

Enrique FACORAT - Pollutec Horizons 2009

Tel. : 01 47 56 65 36 - Email : enrique.facorat@reedexpo.fr

L'OPQIBI PARTENAIRE DU SALON « MAÎTRISE D'ŒUVRE » À LYON



Pour la seconde fois, l'OPQIBI sera partenaire officiel du salon « Maîtrise d'œuvre », une manifestation entièrement dédiée au secteur de la maîtrise d'œuvre, de l'ingénierie et de l'expertise en bâtiment, qui se déroulera les 9 et 10 septembre 2009 au Centre des Congrès de la Cité Internationale de Lyon.

L'OPQIBI y disposera d'un stand et interviendra lors d'une conférence-débat organisée **le jeudi 10 septembre à 16h** sur le thème « Eco-conception des bâtiments et opportunités de croissance ».

A noter qu'à l'occasion du salon seront décernés les **Trophées SMO**, qui à la fois récompensent

seront les démarches visant à améliorer les performances techniques et la maintenance des bâtiments et chercheront à valoriser les métiers de la maîtrise d'œuvre auprès des promoteurs, entreprises, négociants, enseignants, ...

Informations sur le salon : www.maitrisedoeuvre.fr

En bref

• L'OPQIBI au salon BATIMAT

L'OPQIBI disposera d'un stand au salon BATIMAT qui aura lieu du 2 au 7 novembre 2009 à Paris Expo - Porte de Versailles (Hall 7.1, Allée J, Stand 10).

• Réunions régionales

Dans le cadre de sa politique de promotion régionale, l'OPQIBI a organisé au premier semestre 2009 deux réunions d'information sur ses qualifications à Orléans et Marseille. Au total, plus de 70 prestataires d'ingénierie et maîtres d'ouvrage locaux y ont participé.

QUOI DE NEUF ?

> Bienvenue aux nouveaux qualifiés

Aux sessions des comités de décembre 2008, février et avril 2009, 60 nouvelles structures ont été qualifiées :

Raison sociale	Ville	N° de certificat
• SEM 81	ALBI (81)	02 09 2038
• A2C EST (Ascenseur-Conseil)	HAGUENAU (67)	02 09 2039
• GUEZ CARAIBES	LE LAMENTIN (97)	02 09 2045
• SYNTESIS	MARSEILLE (13)	02 09 2040
• OTCE LR (OTCE Languedoc-Roussillon)	MONTPELLIER (34)	02 09 2041
• OSMOSE	ROUBAIX (59)	02 09 2043
• SCIB (Sté de Coordination d'Ingénierie du Bâtiment)	LABEGE (31)	02 09 2044
• ETSB	CESSON SEVIGNE (35)	02 09 2042
• COTENTIN BET	CHERBOURG OCTEVILLE (50)	02 09 2046
• ANDRE JACQ INGENIERIE	BREST (29)	02 09 2047
• ACAPELLA	LILLE (59)	02 09 2048
• CMO (Coordination et Maîtrise d'Oeuvre)	RIONS (33)	02 09 2049
• EXEBAT	LAVALLETTE (31)	02 09 2050
• STUDIUM	CASTRIES (34)	02 09 2052
• CABINET FRITZ CHARREL	GRAND COURONNE (76)	02 09 2051
• CONCRETE	JOUY EN JOSAS (78)	02 09 2054
• TECHNI'CITE	VERRIERES LE BUISSON (91)	02 09 2053
• CONSEILPREV	PARIS (75)	02 09 2055
• ASCAUDIT	SAINT OUEN (93)	02 09 2056
• SUDECO INGENIERIE	VALBONNE (06)	02 09 2057
• ECIAG	LOGNES (77)	04 09 2059
• OTCE MIDI PYRENEES	TOULOUSE (31)	04 09 2063
• OTCE AQUITAINE	BEGLES (33)	04 09 2060
• CIREB (Conseil Ingénierie Réseaux et Environnement de Bretagne)	PONTIVY (56)	04 09 2062
• H3C-ENERGIES	MEYLAN (38)	04 09 2061
• BAUHCIDE	PARIS (75)	04 09 2064
• LEFEVRE LAURENCE SARL	BOUCHAIN (59)	04 09 2065
• GMP (Gestion Management Participation)	BOIS-GUILLAUME (76)	04 09 2066
• ID BATI	FONTENAY SOUS BOIS (94)	04 09 2068
• SECMO (Sté d'Etudes de Coordination et de Maîtrise d'Oeuvre)	MARSEILLE (13)	04 09 2067
• BDS CONSEIL	BAILLEULVAL (62)	04 09 2069
• GENIN Jean-Marc (JMG - AMO)	ZUTKERQUE (62)	04 09 2083
• MAITRES DU REVE	AIX EN PROVINCE (13)	04 09 2070
• TIXIER Yvon	VALENCE (26)	04 09 2071
• ARCADE DEVELOPPEMENT	VAUX LE PENIL (77)	04 09 2072
• TEAM PROJET	LINGOLSHEIM (67)	04 09 2073
• JOSENSI CONSULTANT	ROCHEFORT (17)	04 09 2075
• INGITECH	NICE ST ISIDORE (06)	04 09 2074
• TESORA	VILLENEUVE LE ROI (94)	04 09 2082
• CETIBA (Centre d'Etudes Techniques d'Infrastructures et du Bâtiment)	SAINT RAPHAEL (83)	04 09 2076
• AAB - J. Stryjenski & H. Monti	GENEVE (SUISSE)	04 09 2080
• ORYTHIE	PARIS (75)	04 09 2077
• SPI CONSULTANT	RILLIEUX LA PAPE (69)	04 09 2078
• ENVITHERM	SAINT MATHIEU DE TREVIERS (34)	04 09 2079
• SERVICAD INGENIERIE BTP	CESSON SEVIGNE (35)	04 09 2081
• COGITELEC	SAINT CHAMOND (42)	04 09 2084
• SOCIETE V&P GREEN	PARIS (75)	06 09 2085
• ECMO INGENIERIE	VILLEMANDEUR (45)	06 09 2086
• EVULGO FDD	BRON (69)	06 09 2087
• IRIS CONSEIL AMENAGEMENT	CHARTRES (28)	06 09 2088
• BTC (Bureau Technique et Coordination)	CAYENNE (97)	06 09 2089
• THIERACHE INGENIERIE	VERVINS (02)	06 09 2090
• CPS (Conception Coordination Pilotage Protection Sécurité et Sécurité)	LE CHESNAY (78)	06 09 2091
• DELTA COORDINATION	PARIS (75)	06 09 2092
• ENERA CONSEIL	SOPHIA ANTIPOLIS (06)	06 09 2093
• ANJOU MAINE COORDINATION	ANGERS (49)	06 09 2094
• AD CONCEPT (Art Décoration Concept)	LA RAVOIRE (73)	06 09 2095
• SOLAIS INGENIERIE	SOPHIA ANTIPOLIS - MOUGINS (06)	06 09 2096
• PRO INFRA	BOUXIERES AUX BOIS (88)	06 09 2097
• BE DE CASIMACKER (Bureau d'Etudes DE CASIMACKER)	ANNECY LE VIEUX (74)	06 09 2098

AGENDA

Septembre 2009 - Lyon

L'OPQIBI sera présent au salon Maîtrise d'œuvre - dont il est partenaire - les 9 et 10 septembre au Centre des Congrès de la Cité Internationale de Lyon.

Novembre 2009 - Paris

L'OPQIBI participera au salon BATIMAT du 2 au 7 novembre à Paris Expo (Porte de Versailles).

Décembre 2009 - Paris

L'OPQIBI participera au salon POLLUTEC HORIZON - dont il est partenaire - qui se tiendra du 1er au 4 décembre à Paris Nord Villepinte.

CONSEIL d'Administration

Réunions du Conseil d'Administration en 2009 :

- Jeudi 24 septembre à 14h
- Jeudi 26 novembre à 14h

COMITÉS

Sessions des comités de qualification OPQIBI en 2009 :

- Du 13 au 22 octobre
- Du 8 au 17 décembre

CONTACTEZ-NOUS



Directeur de la publication : Jean-Luc MANGIN

Rédaction : Stéphane MOUCHOT

Réalisation : Atrium graphism'

Impression : Teebird communication



NOUVELLES COORDONNÉES DE L'OPQIBI



OPQIBI : 104, rue Réaumur
75002 Paris

Tél. : 01 55 34 96 30 - Fax. : 01 42 36 51 90

E.mail : opqibi@wanadoo.fr

Site Internet : www.opqibi.com